



Le Parc Naturel Régional du Vexin Français

Le Parc, c'est 99 communes : 79 dans le Val d'Oise et 20 dans les Yvelines, 71 000 hectares et 78 000 habitants. Le siège du Parc est à Théméricourt.



Les dates importantes :

- 1972/1975 : Inscription de la majeure partie du Vexin à l'inventaire des sites pittoresques
- 1981 : Création d'une zone naturelle d'équilibre
- 1991 : Création de la Mission Parc
- 1995 : Classement par décret du 9 mai du Parc naturel régional du Vexin français
- 2008 : Nouveau décret de classement jusqu'en 2019

Le fonctionnement du Parc :

Le Parc naturel régional du Vexin français est un Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion, qui regroupe l'ensemble des collectivités signataires de la charte.

Le Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion est représenté par un Comité Syndical composé de 131 délégués élus dans cinq collèges : région Ile-de-France, départements du Val d'Oise et des Yvelines, communes, communautés de communes, villes portes. Il se réunit au moins trois fois par an à la demande du Président.

Par ailleurs des commissions de travail se réunissent pour proposer et définir les actions de mise en œuvre des objectifs de la charte :

- Environnement
- Aménagement et Patrimoine
- Agriculture et forêt
- Développement économique
- Tourisme, culture et écomusées
- Communication et éducation

Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez consulter l'essentiel de la charte en pièce jointe.

Par ailleurs, les propriétaires privés peuvent obtenir des aides dans différents domaines, pour cela consultez le guide des aides.

Documents

[L'essentiel de la charte du PNR du Vexin français](#)

Liens utiles

[Site internet du parc](#)